



PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL LOIRE-LONGUE
DU LUNDI 17 JUIN 2024 A 18h30 A LONGUE-JUMELLES

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juin à dix-huit heures trente, le Comité syndical convoqué le douze février deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la Loi, à Longué-Jumelles, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Président

Présents : Mmes et MM – BOIREAU C. – CANTIN J.—LE COQ S. - DEROUET S. - LEFEBVRE S. NIVELLE L. – PAPOT T.- PICHONNEAU P. – RAPICAULT C. – RAVENEAU A. - TARDIVEL J.

Absents : SERRET R. (excusé - donne pouvoir à Mme TARDIVEL) - RICHARD F. (excusée) - LE NUD A.

Monsieur CANTIN est nommé secrétaire de séance.

1) Adoption du procès-verbal du comité syndical du 25 mars 2024 :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande à l'Assemblée, qui a été destinataire du procès-verbal du comité syndical du 25 mars 2024, si des modifications sont à apporter à ce document.

Le procès-verbal du 25 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

2) Information sur les décisions et marchés pris par le Président

Le Président informe les membres du Comité que conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 avril 2022, il a été amené à prendre des décisions et à signer des conventions :

→Achat de couches et produits d'hygiène auprès de RIVADIS pour MPE pour un montant de 994 €.

→Versement du solde 2023 à la FEDERATION FAMILLES RURALES pour l'ALSH de Longué d'un montant de 19 017 €.

→Versement du solde 2023 à la FEDERATION FAMILLES RURALES pour l'ALSH de Vernantes d'un montant de 9494.25 €.

→Achat de fournitures administratives auprès de LYRECO pour toutes les structures et le SIVU pour un montant de 604.01 €

→Achat de tenues de travail auprès de CENTEX pour la structure de Saint Clément pour un montant de 621.58 € + 68.76 €.

→Achat de chaussures de travail auprès de DECATHLON PRO pour toutes les structures pour un montant de 377 €.

→Paiement des frais d'entretien de 2023 auprès de la commune de ST CLEMENT pour la structure de St Clément pour un montant de 2 324.36 €.

→Versement du premier quart de la subvention auprès de la FEDERATION FAMILLES RURALES pour l'ALSH de Longué pour un montant de 20 611.50 €.

→Versement du premier quart de la subvention auprès de la FEDERATION FAMILLES RURALES pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 9 752.00 €

→Versement de 40 % de la subvention PEDT auprès de la FEDERATION FAMILLES RURALES pour les ALSHs de Longué et Vernantes pour un montant de 5 988.80 €.

→Achat de tenues de travail auprès de CENTEX pour Vernantes pour un montant de 366.16 €.

→Achat de deux aspirateurs auprès de ROUXEL pour Longué et Vernantes pour un montant de 1096.20 €. (invt)

→ Paiement de la compensation SFT 2022 auprès de la CAISSE DES DEPOTS pour un montant de 788 €.

→ Paiement du droit d'utilisation du logiciel auprès de BERGER-LEVRAULT pour un montant de 3 051 € (invt) + la maintenance et formation pour un montant de 339 € (fonct).

→ Paiement de la dératisation auprès de HYGIENE LOIRE pour le MPE de Longué pour un montant de 594 €.

→ Paiement de la réparation de la fuite de la chaudière auprès de DELALANDE RETHORE pour le MPE de Longué pour un montant de 637.10 € + 39.30 € + 39.30 € + 39.30 €. (755 €)

Sur ce dernier point, M. NIVELLE informe qu'une démarche a été faite auprès de Groupama. En effet, certains murs présentent des traces d'humidité : un expert est venu, nous sommes en attente d'un rapport d'expertise.

1) Critères CIA

Lors du dernier comité syndical du 25 mars dernier, la mise en place des critères de CIA a été abordée. Pour plus de clarté, le document a été modifié et sera transmis au CDG49.

Critères CIA = engagement pro et manière de servir				
Dans chaque catégorie, chaque point = 5% du CIA maximum attribué sur l'année par agent				
Ponctualité	Retards rares	1	10%	de la somme maximale attribuée sur l'année
	Retards ponctuels	0,5		
	Retards fréquents	0		
Formation (Souhait de partir se former)	Oui	1	10%	
	Non	0		
Mise en place d'actions visant à améliorer le quotidien de la structure (Qu'il s'agisse d'actions pour les enfants ou l'organisation de la structure)	Très régulièrement	2	20%	
	Rarement	1		
	Jamais	0		
Flexibilité (Changements d'horaires régulièrement acceptés, respect des consignes)	Souvent	3	30%	
	Fréquent	2		
	Rarement	1		
	Jamais	0		
Partage de connaissance (Lors de temps de réunions/ retour de formation/info vues sur internet ou autre)	Oui	1	10%	
	Non	0		
Esprit d'équipe (échanges, disponibilité, relationnel) et contribution au travail collectif (communication, collaboration, remontées des informations)	Très investi	2	20%	
	Investi	1		
	Non investi	0		

M. NIVELLE précise qu'il ne s'agit pas de faire des économies avec cette grille, mais plutôt d'être plus transparent.

M. CANTIN souligne que cela permet de garantir l'équité au sein des équipes, selon l'investissement de chacun.

M. BOIREAU questionne : qui évalue ces critères ? Ce sera les directrices de chaque structure.

M. DEROUET demande comment les critères ont-ils été établis, si cela fait écho à des problématiques au sein des structures. Il est précisé que les agents sont facilitateurs lors des changements de planning et les critères viennent entre autres valoriser cela.

Il demande aussi si le CIA est proratisé, selon les temps de travail : ce n'est pas le cas.

Dans l'attente de la validation par le CDG, ce présent PV permet aux agents de prendre connaissance de cette nouvelle grille.

2) Modification fiche d'évaluation

M. NIVELLE précise que les fiches d'évaluation ont été retravaillées dans l'objectif de rendre cet outil plus utile lors de l'entretien de fin d'année. Le souhait était de recueillir plus précisément la vision des agents concernant leurs missions et d'avoir une photographie plus précise de l'année écoulée. De plus, les agents devront aussi y ajouter les objectifs qu'ils souhaitent se fixer pour l'année à venir.

En résumé, les critères changent peu, mais l'auto-évaluation est plus présente dans le document.

3) Point RH : Création de poste de rédacteur territorial / Stagiairisation agent / Recrutement apprenti

- Compte tenu la réussite de Valérie BONNIER au concours de rédacteur territorial, il convient de créer un poste de Catégorie B pour permettre sa stagiairisation sur le poste qu'elle occupe. A ce jour, son poste est indiqué sur une catégorie C au sein du tableau des effectifs de la collectivité.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°88-634 du 13 juillet 1983 portant droits et devoirs des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 3-3-5° ;

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU l'exposé du président et après en avoir délibéré avec le comité syndical à l'unanimité de ses membres,

DECIDE la création, à compter du 01/07/2024 d'un emploi permanent de rédacteur territorial de catégorie B à temps complet.

- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.
 - Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-5° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.
 - La rémunération de l'agent sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie B, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.
 - Les crédits correspondants sont inscrits au budget.
- M. NIVELLE informe les élus de la réussite de Chloé BOUDIER, adjointe du multi-accueil de Longué-Jumelles, au concours d'éducateur territorial de jeunes enfants, elle sera donc stagiairisée à compter du 22 août 2024.
- M. NIVELLE indique aussi l'intégration de Christelle GUERIN au sein de la collectivité : depuis 1 an, elle exerce en temps que contractuelle titulaire de la fonction publique, au sein du multi-accueil de Vernantes. Son intégration sera effective à compter du mois du 18 août 2024.
- Compte tenu de la fin du contrat d'apprentissage d'Anaïs SIMON au mois d'août, et compte tenu de la réussite de ce nouveau fonctionnement au sein de la micro-crèche de St Clément des Levées, M. NIVELLE informe le comité syndical le souhait de poursuivre avec ce fonctionnement pour la future année scolaire. L'accompagnement par la CCI de Maine-et-Loire, tant auprès de l'élève que de la collectivité, est très satisfaisante. La collectivité a été informée au mois de mai de l'acceptation de la demande de financement par le CNFPT, à hauteur de 5 250 €
Des entretiens ont été réalisés au mois de mai et juin. La finalisation du recrutement sera actée d'ici la fin du mois.

4) Délibération rectificative pour CA/Compte de gestion

Suite à un recours gracieux du préfet du 27 mai 2024, il y a lieu de délibérer à nouveau sur le compte administratif, la maquette budgétaire correspondante communiquée en annexe à la délibération du 25 mars dernier ne comportant les reports de l'exercice 2022.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU le budget primitif 2023,

VU le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le comptable,

CONSIDERANT que Laurent NIVELLE, Président, s'est retiré pour le vote du compte administratif, Après en avoir délibéré, le comité syndical du SIVU Loire-Longué, à l'unanimité

APPROUVE le Compte Administratif 2023 du budget principal du SIVU Loire-Longué, lequel peut se résumer de la manière suivante :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Recettes 2023	Dépenses 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Section de Fonctionnement	260 650.11€	1 395 259.43€	1 205 646.38€	189 613.05€	450 263.16€
Section d'Investissement	348 523.38€	311 658.36€	532 388.08€	-220 729.72€	127 793.66€

AUTORISE la Vice-Présidente du SIVU, Mme Jacqueline TARDIVEL à signer la présente délibération ainsi que tous les documents utiles à l'application de la présente délibération.

5) Achat nouveau serveur + logiciel NOE société AIGA

La société Ordicube en charge de notre parc informatique nous a alerté en début d'année sur l'obsolescence de notre serveur. Des sauvegardes externes ont donc été réalisées.

Depuis, le fournisseur Berger-Levrault a informé la collectivité de l'impossibilité de mettre à jour le logiciel, tant sur l'espace RH que sur l'espace collectivité, compte tenu de la version ancienne de notre serveur.

Le Président présente aux membres du comité les différents devis des prestataires consultés dans le cadre du changement de matériel, à savoir Ordicube, Point SYS et Koesio.

	Ordicube	KOESIO	Point SYS
Coût du matériel	5 184 €	8 168.40€	8 646€
Prestations d'installation	1200 €	2 835 €	1 620
Maintenance	100€/mois	162/mois	132€/mois

	INoé	Noé (actuel)
Achat (investissement)	2 371,20 €	
Formation 2 jours	1 874 € pour 5 agents	
Frais de mise en service	344,40 €	
Frais annuels des services	1 228,8€	1 056 €

Prix TTC

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **VALIDE** le devis de la société Ordicube

- **AUTORISE** M. Le Président à signer le devis pour montant de 5320€ HT (soit 6384€ TTC)

Par ailleurs, M. NIVELLE indique au comité syndical un changement de logiciel de pointage/facturation à venir. Valérie BONNIER présente aux élus les nouvelles fonctionnalités du futur logiciel, qui permettront plus de fluidité dans la gestion de nos trois EAJE.

Cela représente un coût mais le logiciel, actuellement hébergé sur le serveur, a vocation à disparaître pour être uniquement sur le cloud.

Ce changement coïncidera donc avec le changement de serveur.

	Ordicube	KOESIO	Point SYS
Coût du matériel	5 184 €	8 168.40€	8 646€
Prestations d'installation	1200 €	2 835 €	1 620
Maintenance	100€/mois	162/mois	132€/mois

	I Noé	Noé (actuel)
Achat (investissement)	2 371,20 €	
Formation 2 jours	1 874 € pour 5 agents	
Frais de mise en service	344,40 €	
Frais annuels des services	1 228,8€	1 056 €

6) Extension ALSH- Notifications DETR – avancée du projet

M. NIVELLE souhaite refaire un point sur les travaux des ALSH à venir.

Il fait part aux élus des réponses reçues dans le cadre des demandes de financement (voir tableau ci-dessous).

	ALSH de LONGUE	ALSH de VERNANTES	Global
Coût des projets	499 348 €	476 635 €	975 983 €
Aide attribuée par la CAF	300 000 €	264 979 €	564 979 €
Aide DETR	99 478 €	-	99 478 €
Aide MSA		26 000 €	26 000 €
Reste à charge collectivité	99 870 €	185 656 €	285 526 €

Un rendez-vous avec Mme FAYARD, personne conseil rattachée à la trésorerie de Saumur, a eu lieu pour envisager le montage financier le plus approprié pour ces travaux à venir.

Il nous faut désormais réaliser des démarches auprès de la banque des territoires et le Crédit Agricole pour savoir ce qui sera le plus bénéfique entre un emprunt et l'utilisation d'une ligne de trésorerie pour réaliser les dépenses.

M. NIVELLE informe qu'une rencontre avec l'architecte, Pierre-Yves FREMY, est prévue pour une présentation des dossiers techniques afin d'envisager l'ouverture aux marchés publics, en septembre.

Mme. LECOQ questionne la possibilité de créer une sortie sur le parking du bas de l'ALSH de Longué, pour fluidifier la circulation. M. NIVELLE indique qu'il est important de revoir avec les personnes concernées avant d'acter ce changement.

Le Président précise que chaque commune doit réfléchir au relogement des enfants lors du temps des travaux.

7) Adoption du plan d'actions de la CTG 2024-2028

Suite à la réunion qui s'est tenue le 3 juin dernier, M. NIVELLE présente le résumé de ce qui a pu être établi.

Il a été demandé aux élus de venir prioriser les objectifs du plan d'actions ci-dessous.

Les objectifs prioritaires suite aux échanges sont fléchés en violet.

Les élus insistent sur la notion de communication et de clarté de la démarche. Il est proposé d'utiliser le terme « Projet social de territoire » pour rendre plus claire les notions abordées au sein de la CTG.

M. LEFEBVRE tient à ce qu'une nuance soit précisée dans le public enfance-jeunesse : les 13-17 ans n'ont pas les mêmes besoins. Il est donc décidé de clarifier les tranches d'âges : 10-12 / 13-14 et 15-17ans.

Concernant l'accès aux services, la question de la mobilité revient. Mme RAPICAULT précise qu'un minibus a été mis en place autour de Beaufort, et que les retours sont positifs, pour permettre aux jeunes de rejoindre les propositions faites sur la commune centre de Beaufort.

Enjeu 1	Favoriser la transversalité et la communication sur le territoire de Loire Longué
Objectif	Garantir la clarté des objectifs de la CTG sur le territoire
Objectif	Communiquer auprès des habitants
Objectif	Communiquer et valoriser la vie de la CTG sur le territoire (élus et acteurs)
Enjeu 2	Assurer la continuité des actions Petite Enfance sur l'ensemble du territoire
Objectif	Maintenir une offre équilibrée en mode d'accueil petite enfance sur l'ensemble du territoire
Objectif	Renforcer l'information aux familles

Objectif	Poursuivre le travail de valorisation du métier d'assistants maternels
Enjeu 3	Développer et structurer l'offre de service de soutien à la parentalité
Objectif	Soutenir la fonction parentale
Objectif	Favoriser l'articulation entre les acteurs du territoire
Enjeu 4	Enfance-jeunesse : Favoriser la place des enfants et des jeunes sur le territoire
Objectif	Maintenir l'accueil des enfants au sein des structures collectives de Longué-Jumelles et Vernantes
Objectif	Proposer une offre de loisirs adaptée aux besoins des 10-12ans et des jeunes 13-14 et 15-17 ans
Objectif	Rendre les jeunes acteurs sur le territoire
Objectif	Etre attentif à l'accueil des enfants en situation de handicap sur les structures collectives d'accueil des enfants et des jeunes
Objectif	Accompagner les jeunes dans leur projet personnel, projet scolaire et projet professionnel
Objectif	Faire vivre le projet éducatif de territoire/ Plan mercredi
Enjeu 5	Engager une réflexion sur l'Animation de la Vie Sociale/le Vivre Ensemble sur le Territoire de Loire Longué
Objectif	Accompagner les collectivités dans cette réflexion territoriale
Objectif	Favoriser la coordination et la coopération entre les acteurs
Objectif	Favoriser la mobilisation et l'implication/ la participation des habitants sur un territoire
Enjeu 6	Favoriser l'accès aux droits, aux services et l'accès numérique pour tous
Objectif	Penser la facilité d'accès à l'information sur l'ensemble du territoire
Objectif	Favoriser l'autonomie numérique

8) Questions diverses

M. NIVELLE informe le comité qu'un rendez-vous se tiendra le mercredi 19 juin avec Familles Rurales au sujet de la convention de gestion relative aux accueils de loisirs de Vernantes et Longué-Jumelles. La convention actuelle de trois ans prend fin au mois d'août pour le site de Longué-Jumelles. Un avenant sera signé pour faire courir la période de conventionnement jusqu'au prochain comité syndical.

9) Agenda

Jeudi 4 juillet : Fête de fin d'année du multi-accueil « La maison des lutins » à 18h30

Mardi 9 juillet : à 18h, Fête de fin d'année du multi-accueil de Longué-Jumelles, à 18h, en présence de Théodore Cailleau (Bal des familles)

Mercredi 10 juillet : Fête de la micro-crèche « Les p'tits mariniers », à 18h30 avec installation de jeux en bois.

Lundi 09 septembre : Prochain comité syndical à St Clément des Levées, à 18h30

FIN DE SEANCE : 20h15

Convocation du 10 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 14, Nombre de conseillers présents : 11, Nombre de votants : 12

Conformément aux articles L 5211-1 ET I2121625 du CGCT, un extrait de la présente a été affiché le 02 avril 2024

Le secrétaire de séance- M CANTIN Jeannick

